

Jouesnant 12 Janvier 1825

34



Jouesnant

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous certifier que le Sieur
François-Marie Huon est instituteur dûment autorisé
par M.^r le Recteur de l'Académie de Rennes, depuis
le 24 octobre 1822, comme instituteur primaire du
deuxième degré.

Le nombre d'élèves qu'il a actuellement, n'est que de
neuf à dix.

Voilà tout ce que je puis vous transmettre relativement
à la lettre pastorale, que votre grandeur m'a
adressée.

J'ai l'honneur d'être de votre grandeur.
Le plus humble et le plus soumis de vos sujets

Jules de Quimpali
son père et marchand
en quinquille et col
à quimper. comme
faiseur

H. Castrec

Cure de Jouesnant